

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (CAER-agrégation) ;
- Vu l'arrêté du 19 décembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours internes de l'agrégation et des CAER-agrégation ouverts au titre de la session 2024 ;
- Vu l'arrêté du 11 décembre 2023 nommant le jury du concours interne de l'agrégation et du CAER-agrégation, section sciences industrielles de l'ingénieur option sciences industrielles de l'ingénieur et ingénierie mécanique, session 2024 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves orales d'admission du concours susvisé :

Examinatrice spécialisée

Mme Virginie DELPLACE  
Professeure de chaire supérieure

Académie de LILLE

Examineur spécialisé

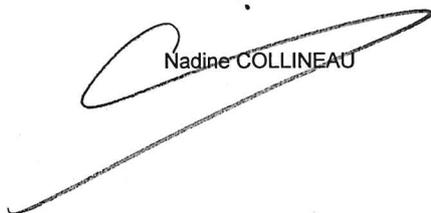
M. François LOUF  
Professeur des universités

Académie de CRETEIL

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 25 mars 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation  
et par délégation  
La sous-directrice du recrutement

  
Nadine COLLINEAU